

BAISSE DU TAUX DE LA TVA DANS LA RESTAURATION Questions / Réponses à l'attention des consommateurs

La TVA baisse, les prix aussi : nous répondons à vos questions

Que signifie la vitrophanie apposée à l'extérieur de votre établissement ?

Nous avons apposée une vitrophanie sur la porte d'entrée de notre restaurant pour informer nos clients que dans notre établissement, nous répercutons sur les prix la baisse de la TVA dans la restauration.

Quels sont les produits ciblés par la réduction des prix ?

Il s'agit des produits que vous pouvez repérer à l'aide d'un astérisque sur notre carte.

Comment ces produits ont-ils été choisis ?

Ils ont été choisis parmi une famille de 10 produits, arrêtée avec le Gouvernement, pour vous permettre à vous clients de prendre un repas complet –entrée, plat, dessert, boisson- avec une répercussion intégrale de la baisse de la TVA.

De combien ces produits ont-ils baissé ?

Ces produits ont subi une baisse de 11,8%, correspondant à la différence de prix TTC avant et après la réduction du taux de la TVA.

Pourquoi tous les prix ne baissent-ils pas ?

Parce qu'en plus des engagements de baisse des prix à l'attention de la clientèle, nous avons pris des engagements à l'égard de nos salariés en termes d'amélioration des conditions de travail.

Et parce qu'il nous faudra aussi procéder à des investissements dans l'établissement (accessibilité aux personnes handicapées, amélioration du confort de la clientèle...)

La baisse de la TVA s'applique-t-elle au vin, à la bière et à toutes les autres boissons alcoolisées ?

Non pour des raisons de santé publique et de sécurité routière, le Gouvernement a maintenu le taux normal de TVA à 19,6% sur ces produits.